

Illustrations narratives spécifiques

- ***Témoignage d'un parent à Mme Bukuru Jeannette victime de menace de mort***

Le 13 novembre 2011, Léandre Bukuru, un commerçant de friperie au marché de Kinindo (Bujumbura) et simple militant du parti Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD), est enlevé de son domicile à Gitega par deux individus en tenues policière et à bord d'un véhicule ressemblant à ceux de la police. Le lendemain, son corps est retrouvé décapité à Giheta, à 11 kilomètres de chez lui. Deux jours après, sa tête est découverte dans les latrines d'une église protestante à Giheta. Sa veuve de 3 enfants est désespérée. Son parent demande conseil aux organisations de promotion et de défense des droits de l'Homme. Il témoigne de l'appui de la CNIDH :

« J'ai connu la CNIDH grâce à une autre organisation nationale de défense des droits de l'homme dénommée APRODH, à laquelle je me suis adressé pour protéger la veuve et ses enfants en difficulté dans la ville de Gitega après l'assassinat de son mari. La CNIDH m'a écouté et a écouté la veuve et le fait d'avoir bien compris nos doléances est un grand service.

Face à cette situation, la CNIDH a impliqué les instances judiciaires et policières pour conjuguer les efforts dans la protection de la victime d'une part, et d'autre part les enfants ont été placés au sein de l'orphelinat SOS sur base de son propre plaidoyer. « La CNIDH, répond aux appels sans conditions. Elle a accepté nos doléances sans conditions et sans nous connaître. Nous la remercions beaucoup pour leur geste ».

Notre pays connaît beaucoup de criminalités, beaucoup d'injustices de façon que notre population a besoin des appuis de la CNIDH pour défendre les droits des victimes. « Le travail de la CNIDH va contribuer à la consolidation de la paix dans ce sens que lorsque les droits de l'homme seront assurés à travers tout le pays, la paix sera rétablie ».

- ***Témoignage de Nsavyumwami Emmanuel victime d'une détention illégale.***

J'étais détenu dans un cachot pour des faits que le Parquet m'avait déjà libéré. Sur information donnée par une organisation nationale de défense des droits de l'Homme dénommée APRODH, la CNIDH est intervenue auprès du Procureur de la République à Gitega pour demander ma libération.

Au moment où j'avais fui ma maison persécuté et recherché par la Police qui m'accusait faussement d'héberger des rebelles, la Commission m'a mis en contact avec le Procureur Général près la Cour d'Appel de Gitega à qui elle a chargé d'abord d'assurer ma sécurité et ensuite de faire la lumière sur ma persécution par la police. Quand le Chef de poste, qui était le principal instigateur de cette poursuite, a vu qu'il pouvait répondre de ses actes devant une autorité judiciaire, il a cessé de me persécuter. Ainsi, j'ai regagné ma famille et retrouvé la paix.

- ***Témoignage de Seburegeya Pierre membre de la société civile***

J'ai rencontré la CNIDH à Kirundo lors d'une réunion de prise de contact avec les partenaires et à l'occasion d'un atelier de formation du Forum Institutionnel des Droits de l'Homme à Kirundo.

En effet, la CNIDH est entrain de développer un partenariat efficace et utile avec les autres acteurs des droits de l'Homme pour mieux assurer la promotion et la protection des droits de l'homme.

Si la CNIDH a les moyens nécessaires, elle pourra ainsi contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'Homme et aider dans la sensibilisation sur les droits de l'Homme au bénéfice de la population. Ainsi, elle peut contribuer à la consolidation de la paix car la paix est intimement liée au respect des droits de l'Homme.

- ***Témoignage de Nimbona Anastasie cadre d'un service public***

La CNIDH a organisé, le 29 novembre 2012, un atelier d'évaluation du projet « Voies et moyens d'amélioration des conditions de détention » au profit des magistrats des parquets et des juridictions, des OPJ, des directeurs de prison de la région Ouest (Bujumbura, Bubanza, Cibitoke, Muramvya) ainsi que des représentants de la société civile œuvrant dans le domaine des droits de l'homme avec la participation d'un représentant de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires en l'occurrence Mme Nimbona Anastasie.

La CNIDH contribue au renforcement des capacités des acteurs des droits de l'Homme sur divers thématiques qui touchent les droits de l'Homme afin de contribuer à la réduction des cas de violation des droits de l'Homme. Etant du domaine pénitentiaire et à travers cet atelier, **« la CNIDH m'a fait un apport nouveau sur l'ampleur des irrégularités constatées dans les cachots, dans les différentes prisons surtout en ce qui concerne le non respect des dispositions du code pénal, des délais en matière de détention préventive, le non respect des registres d'écrou, etc. »**. Lors de cette séance, beaucoup de problèmes ont été soulevés notamment le manque de photos sur les dossiers des détenus, l'absence de recours des détenus par manque de moyens, l'irrégularité ou l'absence d'inspection des cachots et prisons par les parquets en invoquant un manque de moyens. Une telle situation explique pourquoi nos prisons ont toujours un taux de détenus préventifs excessif. **« Cette séance m'a permis de voir quelles mesures à prendre pour améliorer la situation notamment le remplissage correct des fiches des détenus pour pouvoir plaider en leur faveur auprès des parquets et des juridictions, »** a ajouté Anastasie Nimbona.

« La CNIDH apporte conseil et soutien aux victimes de violation des droits de l'Homme dans le but d'y mettre fin et enseigne le respect de l'être humain et de la loi. De par ses enseignements, chaque citoyen doit comprendre qu'il est de son devoir de respecter la vie de son voisin surtout pour les burundais qui ont vécu plus d'une décennie dans la guerre où les cœurs sont encore sous la peur du passé ».